

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**10 octobre 2016**

**SMACL Assurances et SMACL Santé se séparent**

**SMACL Assurances et SMACL Santé ont décidé de mettre un terme aux relations existant entre les deux mutuelles. Elles ne sont pas parvenues à se mettre d'accord pour construire ensemble un groupe prudentiel répondant aux nouvelles exigences de Solvabilité 2.**

Les conseils d'administration puis les assemblées générales de SMACL Assurances et de SMACL Santé qui se sont réunis le 23 septembre et le 6 octobre ont décidé de mettre un terme aux relations des deux mutuelles et de dissoudre la SGAM.

SMACL Santé a été créée en 2006 avec l'appui financier et matériel de SMACL Assurances. En 2010, pour marquer leur souhait de s'inscrire dans une stratégie de groupe, elles ont constitué une société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM).

Les textes de transposition de la directive Solvabilité 2 en droit français ont durci les exigences d'intégration pour faire bénéficier les SGAM du régime des groupes prudentiels. Ils ont contraint les deux mutuelles à clarifier leur appartenance au groupe SMACL. Au terme de plusieurs mois de discussion, SMACL Assurances et SMACL Santé viennent de constater leur échec à s'inscrire dans une structure de groupe renforcée. Faute d'accord, elles ont donc décidé de mettre fin aux relations qui existaient entre elles et de tirer toutes les conséquences de cette nouvelle situation.

La décision de dissoudre la SGAM SMACL qu'elles avaient constituée sera prise en assemblée générale extraordinaire de la SGAM d'ici fin octobre et sera soumise à l'accord de l'ACPR.

Tous les accords de collaboration, toutes les participations conjointes ou croisées seront dénoués avec le souci de l'équité et de la rapidité.

Enfin, la mutuelle SMACL Santé changera de dénomination sociale et de marque, de telle sorte qu'il soit connu de tous que SMACL Assurances et SMACL Santé ne font plus partie du même groupe.

Dès lors, les deux sociétés pourront poursuivre chacune la mise en œuvre de leurs stratégies respectives au service de leurs sociétaires et de leurs adhérents.

Jean-Luc de Boissieu

Président de SMACL Assurances

Robert Chiche

Président de SMACL Santé

### **SMACL Assurances**

SMACL Assurances est la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, des élus et agents territoriaux et des associations. Créée en 1974 par des élus locaux, elle est **leader dans le domaine de l'assurance dommages des collectivités territoriales**. Elle couvre également les risques des associations, des agents et des élus territoriaux. Elle accompagne pour leurs risques privés ou professionnels plus de 20 000 personnes morales de droit public, près de 40 000 associations et autant de particuliers.

### **SMACL Santé**

SMACL Santé a été créée en 2006 avec l'appui financier et matériel de SMACL Assurances. C'est une mutuelle livre II code de la mutualité créée en 2006. La mutuelle est dédiée exclusivement à la protection sociale des agents territoriaux en complémentaire santé et en prévoyance. Son siège social est à Niort. La mutuelle est présente dans plus de 1000 collectivités. Son chiffre d'affaires est de plus de 30 millions d'euros pour un portefeuille assuré de près de 100 000 bénéficiaires des garanties de la mutuelle. **SMACL Santé adhère au Pôle Fonctions Publiques d'AG2R LA MONDIALE** et est une mutuelle de la FNMF.

Contact presse SMACL Assurances : Cécile Mexandeau - c-mexandeau@smacl.fr - 06 64 02 87 99

Contact presse SMACL Santé : EKIMEDIA - Caroline de Loze de Plaisance : 06 73 88 78 50